

Intervention de Marc NORGUEZ au 48e Congrès de la CGT à Lille

Notre syndicat, le Syndicat général du Livre et de la Communication écrite, partage l'ensemble des orientations et décisions du 48e Congrès.

Il est particulièrement concerné et intéressé par la 3e partie du document d'orientation.

Concerné parce que notre syndicat est un peu particulier sur le plan structurel ; mais cette particularité ne l'empêche pas d'être parfaitement bien dans et à la CGT.

Le SGLCE est un syndicat professionnel regroupant historiquement les ouvriers et depuis peu, l'ensemble des salariés du livre et de la presse de la région parisienne.

C'est un syndicat de 3 500 adhérents actifs qui, depuis de nombreuses années maintenant, est traversé par des débats difficiles et des divisions regrettables portant notamment, sur la nature de son évolution.

Lors de notre congrès, il y a un mois, nous avons très majoritairement confirmé notre volonté de développer une structure professionnelle, sur un plan local ou régional, pour notre branche, à condition qu'elle favorise l'activité syndicale à l'entreprise et la coopération avec les structures interprofessionnelles.

Du point de vue de ces deux objectifs, si nous sommes partis de loin, nous progressons chaque jour.

Le secteur de la communication tient un rôle social, culturel et démocratique toujours plus important qui doit être au cœur des préoccupations de toute la CGT.

Les nouvelles technologies, la numérisation et les nouveaux réseaux de communication bouleversent les formes de conception et de transmission de l'information et les métiers de celles et ceux qui la réalisent et la diffusent.

Nos professions du livre et de la communication écrite connaissent chaque jour ces bouleversements qui rendent nécessaire de travailler, comme le dit le paragraphe 89, pour « de grandes garanties collectives en lien avec le nouveau statut de travail salarié ».

Sans intervention syndicale forte, et en dehors de quelques « bastions provisoires », le secteur de la communication subit et subira comme ailleurs un développement de la précarité, une pression sur les salaires et la disparition des garanties collectives.

Pour être à la hauteur, le document nous propose de réfléchir à une structuration autour de dix champs professionnels dont celui de la communication.

L'article 90 précise que « ces exemples ne préjugent en aucun cas du contour

que pourraient prendre ces fédérations. Le champ d'activité est déterminé par les syndicats et validé par le CCN.

Les fédérations, en concertation, auront à proposer les évolutions de structures nécessaires et les syndicats (point 91) doivent élaborer les pistes d'évolution de leur propre fédération en pleine connaissance de celles des autres fédérations et structures ».

Notre syndicat pense que la construction d'une fédération de la communication est à l'ordre du jour dans la CGT.

C'est nécessaire et cohérent d'un point de vue industriel, technologique et social.

Cette fédération devra concerner tous les champs et secteurs de la communication, et se poser la question de la pertinence de la distinction entre les contenus et les contenants.

Je n'ai pas le temps de développer, dans le cadre de cette intervention. En un mot, il s'agit de construire la fédération de la révolution informationnelle.

Notre fédération, la FILPAC, qui a 20 ans cette année, a, dans la dernière période, décidé et réussi à élargir son activité dans des secteurs nouveaux pour elle, comme la publicité, ou de nouveaux pour la CGT, comme la distribution non adressée.

Les autres structures professionnelles - qui pourraient constituer cette fédération de la communication - ont, elles aussi, pris en compte ces préoccupations dans leur réflexion.

Il y a un constat commun de besoins urgents d'évolution.

Les contours de cette fédération ne peuvent pas ici être fixés par un seul syndicat. Nous voulons simplement, aujourd'hui, mettre en débat ce grand projet, car nous pensons qu'il est bon pour la CGT et les salariés concernés.

La construction peut être longue - raison de plus pour démarrer vite - mais pas forcément difficile car nous sommes d'accord sur l'essentiel et que, jusqu'à présent, nous avons su construire des démarches communes dans des domaines tels que la protection sociale ou l'instauration d'une nouvelle convention collective pour les distributeurs.

Nous sommes prêts à relever le défi que développait Bernard, lundi : « Nous n'allons pas demander aux salariés de s'adapter à la CGT, nous allons bouger la CGT pour aller vers eux ».

26 AVRIL 2006